

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMÉRATION

DÉLIBÉRATION BUREAU COMMUNAUTAIRE
SÉANCE du mardi 17 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 17 septembre, le Bureau communautaire de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par M. Vincent LE MEAUX Président, s'est assemblé, à 09h30, salle Georges Rumen, siège de l'Agglomération à Guingamp sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Etaient présents :

LE MEAUX Vincent ; GUILLOU Claudine ; LE GOFF Philippe ; CONNAN Josette ; GUILLOU Rémy ; PUIILLANDRE Elisabeth ; CLEC'H Vincent ; LOZAC'H Claude ; PRIGENT Christian ; LE BARS Yannick ; GIUNTINI Jean-Pierre ; VIBERT Richard ; CHAPPÉ Fanny ; DOYEN Virginie ; ECHEVEST Yannick ; JOBIC Cyril ; LE GOFF Yannick ; LINTANF Joseph ; RANNOU Hervé ; Marie-Thérèse SCOLAN.

Pouvoir : LE GAOUYAT Samuel à CONNAN Josette.

Absents excusés : LE MOIGNE Yvon ; PARISCOAT Dominique ; BILLAUX Béatrice ; CONNAN Guy.



DELBU2024-09-059

Biodiversité et environnement : Convention d'expérimentation végétale sur le site du Conservatoire du littoral de la forêt de Penhoat-Lancerf (commune de Plourivo) géré par l'Agglomération

Guingamp-Paimpol Agglomération est gestionnaire de 3 sites naturels appartenant au Conservatoire du littoral (massif de Penhoat Lancerf, falaises de Plouézec et anse du Ouern). A ce titre, l'Agglomération assure sur ces sites, des missions d'entretien, de surveillance, de gestion et d'éducation à l'environnement.

Considérant la convention de gestion des sites appartenant au Conservatoire du littoral par l'Agglomération en date du 6 octobre 2021 ;

Considérant les enjeux de biodiversité liés au changement climatique ;

Considérant l'intérêt de participer à des opérations de recherches scientifiques pour améliorer la connaissance et renforcer l'éducation à l'environnement ;

Il est proposé d'engager l'Agglomération dans une expérimentation végétale sur le pommier sauvage, en partenariat avec l'INRAE et le Conservatoire du littoral, sur le massif de Penhoat Lancerf à PLOURIVO. Cette convention ne comprend pas de volet financier.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Bureau communautaire à l'unanimité :

- Autorise le Président ou son représentant à signer la convention d'expérimentation végétale avec l'INRAE et le Conservatoire du littoral.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,
Vincent LE MEAUX

